

Commune de **Dison**

Réf. 2022/40



Wallonie

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est ELECTROCHOC SRL dont les bureaux se trouvent à 4820 Dison, rue Trauty 20.

Le terrain concerné est situé à 4820 Dison, rue Trauty n°14/18 et cadastré division 1 section A n°692g.

Le projet consiste en l'aménagement d'un espace commercial au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage ainsi que l'aménagement de 2 appartements aux 2^{ème} et 3^{ème} étages et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au schéma d'orientation local « Interlac » (application d'une peinture de ton gris et placement d'une clôture en éléments de béton préfabriqués).

Le dossier peut être consulté le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h à 16h à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/06/2022 au 28/06/2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be